



DOSSIER PRO-DCE



ARCHITECTE

Miguel Piano Architecte dplg

55, avenue Ledru Rollin - 94 170 Le Perreux sur Marne
Tél. 06 72 71 59 13 miguel.piano@orange.fr

MAITRE D'OUVRAGE

LYCEE BEAUGRENELLE

62, rue Saint-Charles - 75 015 Paris
Tél. 01 45 77 56 44 bruno.doucet@ac-paris.fr

**Travaux de création d'un sas de sécurité
sur l'entrée principale côté rue Saint-Charles**

C.C.T.P.
Cahier des clauses techniques particulières

Date : 14/02/19



**TRAVAUX DE CREATION D'UN SAS DE SECURITE
SUR L'ENTREE PRINCIPALE COTE RUE SAINT-CHARLES**

Lycée Beaugrenelle
62, rue Saint-Charles – 75 015 Paris

**NOTICE DE PRESCRIPTIONS
COMMUNES T.C.E.**

DOSSIER PRO / DCE
14/02/19

SOMMAIRE

GENERALITES

- 00-0 PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION**
 - 00-1 NOMENCLATURE DES LOTS**
 - 00-2 ENUMERATION DES PIECES ECRITES DU DOSSIER PRO/DCE**
 - 00-3 ENUMERATION DES PIECES GRAPHIQUES DU DOSSIER PRO/DCE**
-

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT

- 00-4 LOCALISATION DES INTERVENTIONS**
 - 00-5 RÉGLES DE CONSTRUCTION**
 - 00-6 OBLIGATIONS PARTICULIERES NON LIMITATIVES**
 - 00-7 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU CHANTIER**
 - 00-8 ECHAFAUDAGES ET MOYENS DE LEVAGE**
 - 00-9 NETTOYAGE ET EVACUATION DES GRAVOIS**
 - 00-10 INSTALLATIONS DE CHANTIER – BASE VIE**
-

GENERALITES

00-0 PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le projet, objet de la description qui suit, concerne les travaux de création d'un sas de sécurité sur l'entrée principale côte rue Saint-Charles du lycée Beaugrenelle, situé au N°62 de la rue Saint-Charles – 75 015 Paris

00-1 NOMENCLATURE DES LOTS

Le présent document a pour objet de définir les travaux des Lots N°01 à N°04 nécessaires à la réalisation de l'opération.

- Lot N° 01 : Menuiserie intérieure bois
 - Lot N° 02 : Serrurerie
 - Lot N° 03 : Faux-plafond et doublage BA13 / Peinture
 - Lot N° 04 : Contrôle d'accès
-

00-2 ENUMERATION DES PIECES ECRITES DU DOSSIER PRO/DCE

Le dossier PRO/DCE comprend les pièces écrites suivantes :

- CCTP travaux
 - C.D.P.G.F.
 - Cahier des charges fonctionnel du SSI
 - RICT du Contrôleur Technique
-

00-3 ENUMERATION DES PIECES GRAPHIQUES DU DOSSIER PRO/DCE

Le dossier PRO/DCE comprend les pièces graphiques suivantes :

- PRO N°1 EX – Plan zone loge – état existant – 1/50ème
 - PRO N°2 EX – Coupe AA zone loge – état existant – 1/50ème
 - PRO N°3 EX – Coupe BB zone loge – état existant – 1/50ème

 - PRO N°1 PR – Plan zone loge – état projeté – 1/50ème
 - PRO N°2 PR – Coupe AA zone loge – état projeté – 1/50ème
 - PRO N°3 PR – Coupe BB zone loge – état projeté – 1/50ème
 - PRO N°4 PR – Détails châssis et grille – état projeté – 1/20ème
-

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT

00-4 LOCALISATION DES INTERVENTIONS

Les localisations des zones travaux sont repérées sur les pièces graphiques du dossier.
Les entreprises interviendront sur site dans son état actuel.

00-5 RÉGLES DE CONSTRUCTION

L'Entrepreneur devra se soumettre à tous les textes législatifs et réglementaires en vigueur :

- le code de la construction et de l'habitation
 - le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
 - le règlement d'accessibilité aux handicapés dans les ERP

 - le code du travail,
 - le règlement sanitaire départemental,
 - les Normes et DTU en vigueur.
-

00-6 OBLIGATIONS PARTICULIERES NON LIMITATIVES

L'entrepreneur doit impérativement se rendre sur site avant chiffrage des travaux et pendant la période de préparation du chantier pour faire tous les sondages, toutes prises de cotes et toutes vérifications nécessaires pour avoir une parfaite connaissance des lieux et des travaux à réaliser.

L'Entrepreneur devra réaliser ces travaux conformément à l'ensemble des pièces constituant le dossier PRO/DCE.

L'Entrepreneur devra prévoir toute prestation, matériels et accessoires qui soient nécessaires pour une parfaite finition de ces ouvrages.

Tous les ouvrages réalisés devront respecter les garanties réglementaires (biennales, décennales)

Tous les matériaux mis en œuvre devront respecter les certifications appropriées à leurs natures.

Chaque Entrepreneur est réputé connaître l'ensemble des prestations prévues par les autres lots pour éviter toute omission dans les ouvrages à réaliser par ces soins.

Chaque entreprise est considérée experte en sa spécialité et à la charge de faire établir par un bureau d'études qualifié toutes les études techniques nécessaires au calcul et à la réalisation de ses travaux.

Il est important de noter que les cotes, quantités, sections et puissances précisées sur le présent CCTP ou sur les pièces graphiques du dossier PRO/DCE ne sont données qu'à titre indicatif minimal.

Il est important de noter que les pièces graphiques du dossier PRO/DCE ne sont que des schémas de principe pour que les entreprises puissent d'établir leurs études d'exécution.
Les pièces graphiques du dossier PRO/DCE ne sont pas des pièces EXE.

00-7 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU CHANTIER

L'Entrepreneur devra se soumettre à tous les textes réglementaires de sécurité et d'hygiène en vigueur.

L'Entrepreneur devra se soumettre aux dispositions proposées par le Coordonnateur SPS de l'opération, notamment celles découlant du plan général de coordination (P.G.C.) et à toutes observations écrites ou orales émanant de sa part.

00-8 ECHAFAUDAGES ET MOYENS DE LEVAGE

L'Entrepreneur aura à sa charge les échafaudages et moyens de levage nécessaires pour réaliser ses travaux, suivant réglementation et préconisations du CSPS

00-9 NETTOYAGE ET EVACUATION DES GRAVOIS

Chaque entreprise doit nettoyer quotidiennement les locaux et aires d'évolutions lui incombant, pendant et après l'exécution de ses travaux.

Chaque entreprise doit évacuer les gravois et déchets de chantier provenant de ces travaux.

En cas de défaillance d'une entreprise, le Maître d'Œuvre se réserve le droit de demander à une entreprise interne ou externe à l'opération le nettoyage du chantier.

Les frais de nettoyage seront imputés sur le marché de l'entreprise défaillante.

00-10 INSTALLATIONS DE CHANTIER – BASE VIE

Le Maître d'Ouvrage mettra à la disposition des entreprises des sanitaires et un local à usage de vestiaire et réfectoire.

Chaque entreprise devra le balisage de sa zone d'intervention.



Miguel Piano Architecte dplg

55, avenue Ledru Rollin – 94 170 Le Perreux sur Marne – Port : 06 72 71 59 13 – Courriel : miguel.piano@orange.fr

**TRAVAUX DE CREATION D'UN SAS DE SECURITE
SUR L'ENTREE PRINCIPALE COTE RUE SAINT-CHARLES**

**Lycée Beaugrenelle
62, rue Saint-Charles – 75 015 Paris**

**LOT N°01
MENUISERIE INTERIEURE BOIS**

**DOSSIER PRO / DCE
14/02/19**

SOMMAIRE DU LOT

01-0 **GENERALITES**
01-0.1 **GENERALITES MENUISERIE INTERIEURE BOIS**

01-1 **REPLACEMENT DU CHASSIS DE LA LOGE**

01-2 **CYLINDRE A ORGANIGRAMME**

01-0 GÉNÉRALITÉS

Se reporter à la notice de prescriptions communes à tous les corps d'état du préambule.

L'entrepreneur doit impérativement se rendre sur site avant chiffrage des travaux et pendant la période de préparation du chantier pour faire tous les sondages, toutes prises de cotes et toutes vérifications nécessaires pour avoir une parfaite connaissance des lieux et des travaux à réaliser.

01-0.1 GENERALITES MENUISERIE INTERIEURE BOIS

L'Entrepreneur devra respecter la réglementation en vigueur et en particulier :

- les documents techniques unifiés :
 - DTU 36.1, P 23-201 - Menuiserie bois
- les avis normes et spécifications
 - NF EN 942 : Bois dans les menuiseries – classification générale de la qualité

L'Entrepreneur devra respecter les caractéristiques des bois :

- bois peint certifié PEFC ou FSC
- respect de la directive 2004/42/CE : moins de 1% de COV
- traitement fongicide et insecticide de longue durée n'altérant en rien les revêtements à appliquer ultérieurement

L'entrepreneur doit :

- tous les plans, détails d'exécution des ouvrages et prototypes à réaliser, à faire valider par le Maître d'Œuvre avant fabrication

L'entrepreneur doit prévoir dans son offre :

- la fourniture et mise en oeuvre de fixations adaptées aux supports (pattes à scellement, chevilles, etc...)
- tous les percements et scellements
- toute prestation nécessaire pour une parfaite finition des ouvrages
- la protection des ouvrages jusqu'à la réception des travaux

L'Entrepreneur devra fournir la documentation technique de l'ensemble des ouvrages posés (liste non exhaustive) : PVs des portes CF, quincaillerie, serrure, cylindres à organigramme

01-1 REMPLACEMENT DU CHASSIS DE LA LOGE

Dépose du châssis existant :

L'Entrepreneur doit la découpe soignée du châssis existant pour pouvoir :

- laisser en place sa partie haute (qui sera doublée en CF 1/2h par le lot N°3)
- déposer sa partie basse

(Voir plan N°1 EX, coupe AA N°2 EX et coupe BB N°3 EX)

Nouveau châssis :

Ensemble menuisé EI 30 (CF 1/2h) de caractéristiques suivantes :

- suivant détail N°4 PR
- bois prépeint à haute densité, suivant norme REEF P 23-204
- dormants dito existants y compris décors et caissons
- porte 90cm de passage libre et hauteur 205cm environ, paumelles doubles laminées de 140 mm - 4 unités dont 2 en partie haute, serrure 3 points à canon européen, décors et caissons dito porte existante
- ouvrant guichet de 60cm environ de largeur et 100cm environ de hauteur, 2 paumelles doubles laminées de 140 mm, serrure 3 points à demi-canon européen
- imposte fixe vitrée
- 2 tablettes en bois massif à 110cm et 90cm de hauteur, dimensions à préciser sur le chantier

(Voir plan N°1 PR, coupe AA N°2 PR, coupe BB N°3 PR et détail N°4 PR)

Caractéristiques quincaillerie :

- Quincaillerie de chez CADAP ou équivalent
- Poignées béquilles côté intérieur (porte et guichet) et extérieur (porte)
- Ferme-porte à glissière (porte)
- Butées de porte, murales ou au sol, suivant nécessité

Caractéristiques serrure porte :

Serrure de sécurité à larder avec 3 points de verrouillage (en haut, en bas et latéral)

Caractéristiques serrure ouvrant guichet :

Serrure de sécurité à larder avec 3 points de verrouillage latéraux

Caractéristiques vitrages :

Vitrages SM feu ou équivalent, type EW30 (PF 1/2h)

Type de pose :

Sur la baie existante en maçonnerie, à fixer par le présent lot suivant préconisations du fabricant

Finitions :

- Toute prestation qui puisse assurer une parfaite finition des ouvrages posés

Localisation : châssis d'accès à la loge

01-2 CYLINDRE A ORGANIGRAMME

L'Entrepreneur doit la fourniture et pose d'un cylindre à organigramme avec bouton moleté et d'un demi-cylindre à bouton moleté uniquement

Fournisseur :

COGEFERM de Ferrières en Brie
Zac Le Parc Avenue Joseph Froelicher CS
50 133 Ferrières en Brie, Allées du Bel Air, 77 614 Marne La Vallée Cedex 3
Téléphone : 01 60 54 39 39

Organigramme :

Référence chantier : lycée Beaugrenelle, 62 rue Saint-Charles, 75 015 Paris
Organigramme : G90-2380
Produit : IseoFR CSF
Date : 05/02/2014

Localisation : voir plan N°1 PR,

- porte d'accès à la loge (cylindre à organigramme avec bouton moleté)
 - châssis guichet (demi-cylindre avec bouton moleté)
-



**TRAVAUX DE CREATION D'UN SAS DE SECURITE
SUR L'ENTREE PRINCIPALE COTE RUE SAINT-CHARLES**

Lycée Beaugrenelle
62, rue Saint-Charles – 75 015 Paris

LOT N°02
SERRURERIE

DOSSIER PRO / DCE
14/02/19

SOMMAIRE DU LOT

02-0 **GENERALITES**
02-0.1 **GENERALITES SERRURERIE**

02-1 **GRILLE SAS**

02-0 GÉNÉRALITÉS

Se reporter à la notice de prescriptions communes à tous les corps d'état du préambule.

L'entrepreneur doit impérativement se rendre sur site avant chiffrage des travaux et pendant la période de préparation du chantier pour faire tous les sondages, toutes prises de cotes et toutes vérifications nécessaires pour avoir une parfaite connaissance des lieux et des travaux à réaliser.

02-0.1 GENERALITES SERRURERIE

L'Entrepreneur devra respecter la réglementation en vigueur et en particulier :

- les documents techniques unifiés :
 - DTU 40.5 - Travaux de serrurerie - métallerie - quincaillerie
- les normes françaises homologuées (NF), en particulier la norme P 35-501 : acier de construction d'usage général
- les recommandations éditées par la chambre syndicale des métalliers

L'entrepreneur doit :

- tous les plans, détails d'exécution des ouvrages et prototypes à réaliser, à faire valider par le Maître d'Œuvre avant fabrication

L'entrepreneur doit prévoir dans son offre :

- la fourniture et mise en oeuvre de fixations adaptées aux supports (pattes à scellement, chevilles, etc...)
- tous les percements et scellements
- toute prestation nécessaire pour une parfaite finition des ouvrages
- la protection des ouvrages jusqu'à la réception des travaux

L'Entrepreneur devra fournir la documentation technique de l'ensemble des ouvrages posés (liste non exhaustive) : PVs des portes CF, quincaillerie, serrure, cylindres à organigramme

02-1 GRILLE SAS

L'Entrepreneur aura à sa charge la fabrication et la pose d'une grille de sécurité en acier 20/10^{ème} composée par :

- un portique formant cadre dormant pour 2 portillons
- un portillon 1 vantail à ventouses
- un portillon 2 vantaux à ventouses

Les ventouses seront asservies au SSI et commandées par la loge, en ouverture et fermeture (travaux à la charge du lot N°4)

Portique :

Ensemble composé par 3 poteaux de section 120x120mm environ et par une traverse haute de section 120x80mm environ, sections à préciser par l'étude technique à la charge de l'entreprise.

Les poteaux situés aux extrémités,

- seront fixés sur toute leur hauteur sur les piliers en pierre du hall
- seront fixés au sol par scellement chimique sur une platine soudée sous le poteau (non visible)
- comporteront les gonds acier du portillon 1 vantail et les gonds acier de l'un des vantaux du 2^{ème} portillon
- comporteront des ferme-porte dissimulés, de puissances adaptées (130 ou 200kg)

Le poteau situé entre les 2 portillons,

- sera fixé au sol par scellement chimique sur une platine soudée sous le poteau (non visible)
- comportera le bandeau des 2 ventouses du portillon 1 vantail et les gonds acier de l'un des vantaux du 2^{ème} portillon
- comportera le ferme-porte dissimulé de l'un des vantaux du 2^{ème} portillon, de puissance adaptée (130 ou 200kg)

Portillon 1 vantail :

Ensemble composé par un cadre en tube de section 40x40mm environ et par un remplissage en plat acier suivant motif du détail N°4 PR, sections à préciser par l'étude technique à la charge de l'entreprise, largeur de passage libre : 90cm

Portillon 2 vantaux :

Ensemble composé par deux cadres en tube de section 40x40mm environ et par un remplissage en plat acier suivant motif du détail N°4 PR, sections à préciser par l'étude technique à la charge de l'entreprise, largeur totale de passage libre : 140cm

L'un des deux vantaux sera équipé d'une crémone pompier à translation et du bandeau support des 2 ventouses

Ventouses :

Ventouses électromagnétiques de 300kg, 12/24volts à rupture, fourniture et pose encastrée. Les ventouses devront être conformes à la norme NFS 61 937. Le justificatif doit être fourni par l'entreprise

Assemblages et finitions :

Assemblage de l'ensemble des éléments par soudure et vis indémontables

L'Entrepreneur aura à sa charge tout accessoire, tout dispositif et toute prestation qui puisse assurer une parfaite finition et un parfait fonctionnement de l'ensemble.

Ensemble thermolaqués, RAL au choix du Maître d'Œuvre.

Localisation : hall, voir plan N°1 PR, coupe AA N°2 PR, coupe BB N°3 PR et détail N°4 PR



Miguel Piano Architecte dplg

55, avenue Ledru Rollin – 94 170 Le Perreux sur Marne – Port : 06 72 71 59 13 – Courriel : miguel.piano@orange.fr

**TRAVAUX DE CREATION D'UN SAS DE SECURITE
SUR L'ENTREE PRINCIPALE COTE RUE SAINT-CHARLES**

**Lycée Beaugrenelle
62, rue Saint-Charles – 75 015 Paris**

**LOT N°03
FAUX-PLAFOND ET DOUBLAGE BA13
PEINTURE**

**DOSSIER PRO / DCE
14/02/19**

SOMMAIRE DU LOT

03-0	GENERALITES
03-0.1	GENERALITES FAUX-PLAFOND BA13
03-0.2	GENERALITES PEINTURE

03-1	REPRISE FAUX-PLAFOND BA13
03-2	DOUBLAGE EI 30 (CF 1/2h)
03-3	PEINTURE SUR MURS ET PLAFOND EXISTANTS
03-4	PEINTURE SUR BOIS

03-0 GÉNÉRALITÉS

Se reporter à la notice de prescriptions communes à tous les corps d'état du préambule.

L'entrepreneur doit impérativement se rendre sur site avant chiffrage des travaux et pendant la période de préparation du chantier pour faire tous les sondages, toutes prises de cotes et toutes vérifications nécessaires pour avoir une parfaite connaissance des lieux et des travaux à réaliser.

03-0.1 GENERALITES FAUX-PLAFOND BA13

L'Entrepreneur devra respecter la réglementation en vigueur et en particulier :

- les documents techniques unifiés :
 - DTU 25.1, P 71-201- Enduits intérieurs en plâtre
 - DTU 25.2 - Plafonds
 - DTU 25.41, P 72-203 - Ouvrages en plaques de parement en plâtre

Tous les parements destinés à être peints seront livrés conformément aux prescriptions imposées par les documents en vigueur :

- plaques de plâtre cartonées : DTU 25.41 art 2.6

03-0.2 GENERALITES PEINTURE

L'Entrepreneur devra respecter la réglementation en vigueur et en particulier :

- les documents techniques unifiés :
 - DTU 59.1, P 74-201- Travaux de peinture des bâtiments

L'Entrepreneur devra respecter, pour l'ensemble des prestations à sa charge, l'état de finition de type "SOIGNEE" conformément aux termes des définitions du DTU N°59.1

L'Entrepreneur doit :

- réceptionner ses supports avant toute intervention
- exécuter des échantillons de peinture détermination des teintes

03-1 REPRISE FAUX-PLAFOND BA13

Suite au découpage et dépose du châssis existant de la loge par le lot N°1, l'Entrepreneur du présent lot doit toute prestation qui puisse assurer une parfaite reprise du faux-plafond BA13 existant y compris,

- reprise de l'ossature métallique
- reprise du parement en plaque de plâtre de type BA3
- reprise des bandes + deux passes d'enduit sur les bandes
- rattrapage avec les existants

Localisation : loge, voir coupe AA N°2 EX et coupe AA N°2 PR

03-2 DOUBLAGE EI 30 (CF 1/2h)

Doublage demi-still composé par :

- une ossature métallique fixée sur la partie haute conservée du châssis de la loge,
 - verticalement sur toute sa hauteur
 - horizontalement en sous-face
- un parement de type BA13 EI 30 (CF 1/2h),
 - fixé verticalement sur l'ossature verticale
 - fixé horizontalement sur l'ossature, en sous-face de la partie haute du châssis, pour servir de support de fixation EI 30 à la nouvelle partie basse du châssis, classée EI 30 (travaux à la charge du lot N°1)

Pose suivant prescriptions du fabricant

Pour angles saillants, bandes spéciales armées de feuillard métallique

Sur toute la partie visible sous le faux-plafond, bandes et deux passes d'enduit sur bandes

Localisation : loge, voir coupe AA N°2 EX et coupe AA N°2 PR

03-3 PEINTURE SUR MURS ET PLAFOND EXISTANTS

Préparation des supports :

- lessivage des supports existants
- application d'une couche d'impression
- 2 passes d'enduit, ponçage

Travaux de finition, de type soigné :

- 2 couches de peinture acrylique satinée minimum, qualité résistante et lessivable, teinte au choix du Maître d'Œuvre

Localisation : voir plan N°1 PR et coupe AA N°2 PR,

- totalité du faux-plafond BA13 de la loge
- doublage EI 30 de la partie haute conservée du châssis de la loge
- reprises des murs de la loge sur une bande de 30cm de largeur environ, de chaque côté du châssis remplacé

03-4 PEINTURE SUR BOIS

Travaux de préparation des supports :

- lessivage et grattage des bois existants
- application d'une couche d'impression sur bois existants et bois neufs
- 2 passes d'enduit, ponçage

Travaux de finition, de type soigné :

- 2 couches de laque satinée ou brillante minimum, de qualité pour extérieur, teinte au choix du Maître d'Œuvre

Localisation : voir plan N°1 PR, coupe AA N°2 PR et coupe BB N°3 PR,

- partie haute conservé du châssis de la loge, côté hall
- nouvelle partie basse du châssis de la loge, côté loge et côté hall



Miguel Piano Architecte dplg

55, avenue Ledru Rollin – 94 170 Le Perreux sur Marne – Port : 06 72 71 59 13 – Courriel : miguel.piano@orange.fr

**TRAVAUX DE CREATION D'UN SAS DE SECURITE
SUR L'ENTREE PRINCIPALE COTE RUE SAINT-CHARLES**

Lycée Beaugrenelle
62, rue Saint-Charles – 75 015 Paris

LOT N°04
CONTROLE D'ACCES

DOSSIER PRO / DCE
14/02/19

SOMMAIRE DU LOT

04-0 **GENERALITES**
04-0.1 **GENERALITES CONTROLE D'ACCES**

04-1 **CONTROLE D'ACCES**

04-0 GÉNÉRALITÉS

Se reporter à la notice de prescriptions communes à tous les corps d'état du préambule.

L'entrepreneur doit impérativement se rendre sur site avant chiffrage des travaux et pendant la période de préparation du chantier pour faire tous les sondages, toutes prises de cotes et toutes vérifications nécessaires pour avoir une parfaite connaissance des lieux et des travaux à réaliser.

04-0.1 GENERALITES CONTROLE D'ACCES

L'Entrepreneur devra respecter la réglementation en vigueur et en particulier :

- la norme NF EN 50133-1 de janvier 1997 relative aux systèmes de contrôle d'accès à usage dans les applications de sécurité. Partie 1 : règles relatives aux systèmes
- la norme NF EN 50133-7 de novembre 1999 relative aux systèmes de contrôle d'accès à usage dans les applications de sécurité (guide d'application)
- la norme NF EN 50133-2-1 de janvier 2001 relative aux systèmes de contrôle d'accès à usage dans les applications de sécurité (exigences générales concernant les composants)
- la norme NF EN 50133-1/A1 de février 2003 relative aux systèmes de contrôle d'accès à usage dans les applications de sécurité (exigences système)
- autres Normes Françaises relatives aux installations de contrôle d'accès

L'Entrepreneur devra prendre en compte le cahier des charges fonctionnel du SSI joint au présent dossier, établi par la société PREVENTION INCENDIE et daté du 11/02/19

04-1 CONTROLE D'ACCES

Principe de fonctionnement général :

- portillon de service 1UP : commande des ventouses à partir de la loge et asservissement au SSI
- portillon 2 UP : ventouses asservies au SSI

Principe de commande du portillon de service 1UP :

- verrouillage et déverrouillage des ventouses en entrée et en sortie, à partir de boutons ON/OFF installés sur le bureau de la loge

Bouton ON/OFF "A" :

- bouton à ressort
- permet de décoller les ventouses ponctuellement par l'ouverture du portillon de service à une personne qui se présente seule pour entrer ou pour sortir du lycée
- après une temporisation (réglable), les ventouses se collent et le portillon se ferme

Bouton ON/OFF "B" :

- bouton sans ressort, avec 2 positions,
 - position 1 : les ventouses restent collées
 - position 2 : les ventouses restent décollées et le portillon reste ouvert sans limite de temps (pour les entrées et les sorties des élèves)

Asservissement :

- le portillon de service 1UP et le portillon 2UP seront asservis au SSI avec une décondamnation à T0, conforme à la réglementation des ERP en vigueur

Réarmement des ventouses :

- boîtier anti-réarmement à installer dans la loge

Alimentation de secours des ventouses :

- en cas de coupure de courant, les ventouses seront secourues par l'alimentation de sécurité existante (AES)
- l'Entrepreneur devra fournir les justificatifs prouvant que l'AES existante peut secourir les nouvelles ventouses
- si l'AES existante n'a pas la capacité pour secourir les nouvelles ventouses, l'Entrepreneur devra prévoir tout équipement, tout accessoire et toute prestation qui puissent assurer l'alimentation de secours des nouvelles ventouses

Etendue des travaux :

- alimentation et raccordement des ventouses (fournies par le lot N°2) du portillon de service 1UP et du portillon 2UP
- commande des ventouses du portillon de service 1UP
- fourniture, alimentation et raccordement des déclencheurs manuels verts du portillon de service 1UP et du portillon 2UP
- raccordement des ventouses sur la centrale SSI

Travaux de contrôle d'accès :

L'Entrepreneur devra prévoir tout équipement, tout accessoire et toute prestation qui puisse assurer un parfait fonctionnement de l'installation (liste non exhaustive) :

- un ensemble de boutons ON/OFF, à fixer sur le plan de travail de la loge
- des déclencheurs manuels verts conformes à la norme NFS 61937
- des boutons poussoir
- des équipements à associer au SSI pour l'asservissement des ventouses, suivant étude EXE à sa charge
- des alimentations secourues 24v 5a
- des câbles SYT1 1 P9/10
- mise en service et essais

Localisation : voir plan N° 2 PR
